

Motion du 13 octobre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et Mme Marie Chappuis: «Pour une politique d'achat plus efficace et plus efficiente».

(renvoyée à la commission des finances par le
Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011)

PROJET DE MOTION

Vu le rapport N° 11 de la Cour des comptes du 11 mars 2008 concernant l'audit de gestion relatif au Service des achats de la Ville de Genève – devenu Centrale municipale d'achat et d'impression (<http://www.ge.ch/cdc/doc/20080311rapportno11.pdf>);

vu le rapport de la Cour des comptes sur le suivi du rapport N° 11 au 30 juin 2010 (<http://www.ge.ch/cdc/doc/rapport11suivi2010.pdf>);

vu que la Centrale municipale d'achat et d'impression reste manifestement surdotée;

vu la nécessité d'avoir en Ville une politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et respectueuse des exigences imposées par la réglementation relative aux marchés publics;

vu le Guide des achats professionnels responsables publié en 2010 par l'Etat de Genève (www.achats-responsables.ch), sous la houlette du Service cantonal de développement durable et de la Centrale commune d'achat;

vu la nécessité et la possibilité d'améliorer l'efficacité de l'administration municipale sans toucher aux prestations fournies à la population;

vu la nécessité de réduire les doublons Ville-Etat et d'encourager la collaboration entre les deux administrations;

vu l'article 1, alinéa 3, du règlement cantonal de la Centrale commune d'achat qui permet à celle-ci d'approvisionner d'autres entités publiques ou privées subventionnées (<http://www.ge.ch/legislation/rsq/f/rsqb420p03.html>),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de confier l'ensemble des tâches de la Centrale municipale d'achat et d'impression à la Centrale commune d'achat de l'Etat de Genève.